

QUATRE CONTRATS « TOUT INCLUS » A LA LOUPE*				
	NEXITY Pack forfaitaire syndic France entière	TAGERIM Contrat Intégral France entière	FONCIA FonciaHorizon ⁽²⁾ France entière	EUROPE IMMO CONSEIL Contrat au forfait Paris, Hauts de Seine, Yvelines
FORFAIT ANNUEL			FORFAIT ANNUEL	
Montant moyen du forfait par lot principal	30 lots et plus: 168 € en Ile-de-France ⁽¹⁾ 15 lots et plus: 144 € à Marseille ⁽¹⁾	< 20 lots: Paris 251 €, province 215 € 21 à 50 lots: Paris 179 €, province 131 € 51 à 100 lots: Paris 155 €, province 119 € > 101 lots: Paris 119 €, province 107 €	Ile-de-France: 205 € Province: de 155 € à 185 €	De 15 à 50 lots: 200 € De 50 à 100 lots: 185 € > 100 lots: 170 €
Montant plancher par immeuble	Exemples : 5 040 € à Paris - 2 160 € à Marseille	2 510 €	Ile-de-France: 2 392 € Province: 1795 €	1 800 €
PRESTATIONS À LA CHARGE DU SYNDICAT			PRESTATIONS À LA CHARGE DU SYNDICAT	
Tenue d'un compte séparé	Inclus dans le forfait	De 8 à 23 €/lot/an selon la taille de la copropriété	+ 15 % à 20 % du forfait	Inclus dans le forfait
Tenue de l'assemblée générale annuelle	Jusqu'à 20 h (ou 22 h selon le cabinet) : inclus dans le forfait. Au-delà : vacation (voir tarifs ci-dessous)	Inclus dans le forfait quelles que soient l'heure et la durée	Heures ouvrables : inclus dans le forfait; AG au-delà de 18 h, inclus dans le forfait pour une durée à définir au contrat	Pour une durée de trois heures et jusqu'à 23 h : inclus dans le forfait Au-delà, vacation (voir tarifs ci-dessous).
Réunion conseil syndical préparatoire à l'AG + réunions CS supplémentaires/an	Selon contrat, une ou plusieurs réunions CS/an jusqu'à 20 h (ou 22 h selon le cabinet) : inclus dans le forfait. Au-delà : vacation	Idem pour réunion préparatoire à l'AG et autres réunions CS dont le nombre est à définir au contrat	Idem pour réunion préparatoire à l'AG. Autres réunions au-delà heures ouvrables (9 h-18 h) : vacation (voir tarifs ci-dessous)	Pour une durée de deux heures, quelle que soit l'heure : inclus dans le forfait Autres réunions : au-delà de 30 lots, de 1 à 11 réunions/an (nombre progressif selon la taille de l'immeuble) : inclus dans le forfait. Au-delà : vacation
Visites d'immeuble	Nombre à définir : inclus dans le forfait Au-delà : vacation	Nombre à définir au contrat : inclus dans le forfait	Nbre de visites à définir : inclus dans le forfait ; au-delà : vacation Compte rendu après chaque visite : inclus dans le forfait	6 visites de l'immeuble avec compte rendu écrit : inclus dans le forfait
Frais de duplication affranchissement et diffusion	Tirages et photocopies : inclus dans le forfait Envois courants : inclus dans le forfait Notification des convocations, diffusion PV et envois exceptionnels en nombre : frais réels	Tirages et photocopies : inclus dans le forfait Affranchissement : au réel sur la base du tarif « industriel » (environ - 10 % sur tarif « normal » de La Poste)	Tirages et photocopies : inclus dans le forfait Affranchissement envois courants : inclus dans le forfait Recommandés : frais réels	Tirages et photocopies : inclus dans le forfait Affranchissement : frais réels
Honoraires sur travaux votés en AG	Inclus dans le forfait	Selon décision AG	Gestion administrative et comptable : 2,99 % TTC Suivi technique (sans responsabilité de maîtrise d'œuvre) : 3,58 % TTC	Sans maître d'œuvre : 3 % TTC Avec maître d'œuvre extérieur : 2,5 % TTC
Autres	Mise à disposition d'une salle dans les locaux du syndic pour tenue d'AG suivant disponibilité : inclus dans le forfait Extranet, consultation et téléchargement : inclus dans le forfait Sinistre indemnisé à > 3 000 € : vacation Procédure contentieuse hors recouvrement charges : vacation	Mise à disposition d'une salle dans les locaux du syndic pour tenue d'AG suivant disponibilité : inclus dans le forfait Extranet, consultation et téléchargement : inclus dans le forfait Envoi de SMS : 0,10 €/SMS Organisation et coordination des travaux > 5 000 € HT après sinistre sur PC : honoraires sur décision AG AG exceptionnelle : forfait tout compris (préparation + envoi convocations et PV + tenue de l'AG) Paris : 258 €/lot, province : 405 €/lot	Compte rendu de gestion annuel : inclus dans le forfait Mise à disposition d'une salle dans les locaux du syndic suivant disponibilité : inclus dans le forfait Extranet, consultation et téléchargement sur My foncia : inclus dans le forfait Gestion et suivi des sinistres (hors impayés) : vacation Ouverture de procédure, constitution et suivi du dossier avocat : vacation Constitution dossier de financement pour prêt collectif : vacation Fonds placés au profit de la copropriété : 1 % an	AG exceptionnelle : 10 €/lot principal
PRESTATIONS À LA CHARGE DU COPROPRIÉTAIRE CONCERNÉ			PRESTATIONS À LA CHARGE DU COPROPRIÉTAIRE CONCERNÉ	
Recouvrement impayés	Relance simple : inclus dans le forfait Mise en demeure : Paris 42 € ; Marseille : 36 € Dernier avis avant poursuite : Paris : 48 € ; Marseille : 47 € Chèques impayés/rejet de prélèvement : Paris : 36 € ; Marseille : 35 € Suivi des procédures contentieuses : inclus dans le forfait	Relance : inclus dans le forfait Mise en demeure : Paris 53 € ; province 50 € Remise dossier avocat : Paris 534 € ; province 429 € Chèques impayés/rejet de prélèvement : Paris 53 € ; province 50 €	Mise en demeure : 34 € Deuxième et troisième relances : 20 € Rédaction protocole d'accord + suivi : 85 € Constitution dossier avocat : 397 € + suivi du dossier : vacation Constitution dossier pour sommation art. 19 : 278 € Inscription d'hypothèque : 298 € Chèques impayés/rejets prélèvements : 24 €	Première relance : inclus dans le forfait Mise en demeure : 23 € Suivi contentieux : inclus dans le forfait
État daté/ actualisation éventuelle	Paris : 475 €/150 € Marseille : 380 €/115 €	Paris : 534 € Province : 429 €, y compris actualisation	443 €/115 €	340 €, y compris actualisation
Opposition sur vente	Inclus dans le forfait	Inclus dans le forfait	198 €	215 €
VACATION HORAIRE			VACATION HORAIRE	
Tarifs	Paris : de 105 € (heures ouvrables) à 290 € après 22 h Marseille : de 95 € à 191 € après 20 h	Aucune (en cas de demande ou d'évènement exceptionnel, honoraires votés en AG)	138 €, quel que soit l'horaire	65 € Au-delà de 22 h : 98 €

*Tous les prix s'entendent TTC (TVA à 19,6 %) arrondis à l'euro supérieur ou inférieur. (1) Offre limitée dans le temps, valable pour tout contrat d'une durée de deux ans, réservée aux copropriétés à usage principal d'habitation non-clientes du groupe Nexity/Lamy. (2) Foncia propose aussi un contrat "Horizonplus" incluant dans le forfait l'intégralité des prestations à la charge du syndicat. Le forfait est étudié au cas par cas, la tenue d'un compte séparé entraînant un supplément de 15 % à 20 % et les prestations individualisées étant au même prix que celles du contrat « Horizon ».